

Règlement Intérieur Qualification Départementales au Championnat de France Jeunes Championnat de l'Ardèche Jeunes 2025
--

Article 1 : Organisation

Le Comité des Echecs Ardéchois et le Club d'Echecs du Bassin d'Annonay organisent, le **samedi 29 novembre 2025**, la phase départementale du Championnat de France des Jeunes.

Pour les catégories U08 à U16, la participation à ce Championnat de l'Ardèche Jeunes est obligatoire pour se qualifier au **Championnat Régional Jeunes d'Auvergne-Rhône-Alpes** qui se déroulera du **7 au 10 février 2026 à Yssingeaux (43)**.

Compte-tenu du nombre réduit de participants, un **tournoi mixte unique regroupant toutes les catégories** décernera les titres de Champion et Championne d'Ardèche pour chaque catégorie. Ce tournoi, qui se déroulera en **7 Rondes**, est homologué FIDE par la FFE sous le N° 69931.

Lieu : Salle des Associations - Rue du Souvenir - 07430 SAINT-CLAIR

Article 2 : Horaires, Cadence et Délai de Forfait

Horaires : Pointage entre 13h00 et 13h15. Début de la première ronde à 13h30 précise.

Cadence : 12 min. + 3 sec./coup. Le délai de forfait est de 12 min. pour chaque ronde.

Article 3 : Règles du Jeu et Appariements

Les Règles du jeu sont celles de la Fédération Internationale d'Echecs (FIDE Handbook).

Les Appariements se font au système suisse, à l'aide du logiciel PAPI (version 3.3.8).

Le Classement utilisé est le Elo FIDE Rapide au jour du tournoi ou, à défaut, le Elo FFE Rapide.

Article 4 : Participation

L'inscription est gratuite. Le tournoi est ouvert à tou(te)s les jeunes français(es), ainsi qu'aux jeunes étranger(e)s scolarisé(e)s en France ayant une licence A dans un club d'Ardèche.

Article 5 : Systèmes de Départage et Titres

Les systèmes de départage sont dans l'ordre : 1. Buchholz Tronqué 2. Buchholz 3. Performance

En cas d'égalité, les titres de Champion et Championne sont attribués suivant la Grille Américaine.

Article 6 : Qualifications au Championnat Régional

À l'exception des U18 et U20 qui ne sont pas concernés, la Ligue d'Auvergne-Rhône-Alpes a défini des modalités de qualification. Conformément aux articles II.c et II.d du Règlement du Championnat ARA Jeunes, le nombre de joueurs ou joueuses qualifié(e)s par département est au minimum de 1 par tranche complète de 5 participant(e)s, ou s'il est plus favorable, par le quota ci-dessous pour l'Ardèche.

Quota par catégorie	U08	U10	U12	U14	U16
Mixtes	1	1	2	1	1
Féminines	1	1	1	1	1

En cas d'égalité, la Grille Américaine déterminera les qualifiés.

Article 7 : Règlement Spécifique

- **L'article A.5 de l'Annexe A « Parties en cadence Rapide » s'applique pour la totalité du tournoi.**
- L'aire de jeu comprend la salle de jeu et les toilettes.
- Tous les appareils électroniques (téléphone portable, ordinateur portables, tablettes etc..) doivent être éteints et rangés dans l'aire de jeu.

Article 8 : Arbitrage

Arbitre Principal : Timothée PIERRE (Arbitre Open 2)

Article 9 : Droit à l'image et Acceptation du règlement

Par son inscription à la compétition, le joueur adulte ou les parents du joueur mineur donnent autorisation à l'organisateur de publier des photos ou vidéos réalisés à l'occasion de la manifestation.

Sous peine de sanctions telles que définies dans l'article 12.9 des Règles du jeu, tou(te)s les participant(e)s s'engagent à respecter ce règlement et la Charte du Joueur d'Echecs.

L'Arbitre Principal

Timothée PIERRE

L'Organisateur

Guy FANGET